Direction des Achats du GHT 49

Département Achats Généraux (DAG)

Cahier des Clauses Techniques Particulières

du marché ayant pour objet :

PRESTATIONS DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DE DECHETS DANGEREUX, DASRI ET AUTRES DECHETS DE SOINS POUR LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS

Consultation n° DAG206-202AOCOLLECTEDASRICHU

Pouvoir Adjudicateur :

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGERS
4 rue Larrey
49 933 ANGERS CEDEX 9

Table des matières

1 Objet du marché 2
2 Lieux d'exécution ou de livraison 2
3 Spécifications techniques 2
3.1 Obligations générales du titulaire 2
3.2 Spécifications techniques des déchets « DASRI » 4
3.3 Spécifications techniques des DASRI radioactifs solides 5
3.4 Spécifications techniques des contenants CIVG 6
3.5 Spécifications techniques déchets de plomb et tabliers plombés 6
3.6 Spécifications techniques déchets de piles 7
3.7 Spécifications techniques déchets des DMIA 7
4 Caractéristiques particulières 8
4.1 Contraintes de circulation et de chargement 8
4.2 Contraintes d'horaires 8
4.3 Suivi des prestations par le titulaire 8
4.4 Planning des collectes 9
5 Dossier technique 9

1 Objet du marché

La présente consultation a pour objet la fourniture de prestations de collecte et de transport de déchets dangereux, DASRI et autres déchets de soins pour le centre hospitalier universitaire d'Angers.

La présente consultation comporte un lot unique dont la valeur est estimée à 360 000,00 €HT pour la durée maximale du marché.

La prestation comprend la collecte et le transport des containers pleins vers un lieu de stockage centralisé sur la zone logistique de la Direction Générale du Patrimoine (DGP).

La prestation comprend également la mise en place de containers vides en remplacement de ceux pleins qui sont évacués vers la plateforme de stockage.

L'étiquetage pour identification des déchets incombe au prestataire. Les étiquettes seront fournies par l'établissement.

La présente consultation vise à répondre aux besoins du CHU d'Angers dans la cadre d'une collecte interne de déchets issus de son activité. Cette prestation est réalisée 4 jours par semaine (les lundis, mercredis et vendredis sauf exception). Celle-ci pourra être réévaluée à 5 jours (3 jours et 2 matinées par semaine (du lundi au vendredi sauf exception) suivant l'activité. La présence d'un jour férié en semaine ou en raison d'une demande exceptionnelle, la prestation pourra être réalisée le samedi.

Le calendrier des prestations pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030 est fourni en annexe 2 au CCTP.

2 Lieux d'exécution ou de livraison

Les points de collecte sont mentionnés à l'article 4 du présent CCTP. Ils sont spécifiques au type de déchets collectés.

3 Spécifications techniques

Le Centre Hospitalier Universitaire d'Angers est un établissement pavillonnaire qui s'étend sur une superficie de 38 hectares et sur deux sites ; CHU d'Angers et Saint Nicolas.

3.1 Obligations générales du titulaire

Le marché concerne la rotation des bennes plein/vide avec la collecte et transports des différentes catégories de déchets :

- Collecte , optimisation du remplaçage des bacs et transport des déchets stockés en contenants « DASRI » des différents bâtiments vers le local central en zone logistique DGP.
- Collecte et transport des déchets « DASRI » radioactifs solides du bâtiment Larrey vers bâtiment Excelsa.
- Collecte et transport des contenants du service CIVG vers la chambre mortuaire.
- Collecte et transport du plomb et tabliers plombés de la médecine nucléaire au local zone logistique DGP.
- Collecte et transport des piles et accumulateurs des locaux DASRI vers le local zone logistique DGP.
- Collecte et transport des « DMIA » des locaux DASRI vers le local zone logistique DGP.
- Mise en place des contenants vides en remplacement des contenants pleines .

Le personnel chargé de la prestation attachera une attention particulière à l'optimisation du remplaçage des bacs afin d'éviter le transport de ceux partiellement remplis, sans excès d'écrasement (pas de tassement des sacs, fûts et cartons contenus dans le bac roulant).

Le marché intégre également les prestations suivantes :

- La mise à disposition du personnel et du matériel nécessaires à la bonne exécution des prestations :
 - Un véhicule aux normes ADR à hayon équipé d'arrêt de rolls,
 - Un personnel titulaire de l'ADR au titre de la classe 6.2 à jour,
 - Un interlocuteur dédié au sein de l'entreprise titulaire du marché qui se vharge de la transmission des informations à l'établissement,
- La désinfection du véhicule jounalière est à la charge du prestataire en fin de tournée avec traçabilité,
- Un prélèvement bactériologique mensuel sur le véhicule est demandé,
- Le reporting des anomalies avec localisation à l'adresse indiquée à l'article 5.3 du présent CCTP,
- L'exécution de toutes opérations administratives associées aux diverses filières dont celles relatives au bon marquage et au bon étiquetage des grands emballages au moment de leur départ.
- La réactivité du prestataire pour faire face à un imprévu (défaillance du chauffeur ou panne du véhicule). Pour cela, le candidat expliquera l'organisation qu'il met en œuvre pour pourvoir à cette situation en complétant l'annexe 1 au CCTP « Cadre de réponse technique », la durée d'interruption ne saurait dépasser 4h00 pour les déchets « DASRI » et « DASRI radioactif solides ».
- La fourniture d'une assistance technique et règlementaire apportée au CHU par le prestataire,
- La fourniture et pose de la signalétique pendant la durée du marché permettant la communication à l'attention des usagers dans le respect des textes, règlements et procédures en vigueur (notamment dans les locaux déchets). Et également toute signalétique ou support de communication permettant d'optimiser l'activité.
- Annuellement le prestataire remettra des propositions d'amélioration portant sur l'organisation, les locaux, etc.

Il n'y a pas de pesée lors de la collecte interne. La pesée réalisée lors du chargement dans le camion réalisant la collecte régionale (marché GREDHA) fait foi.

3.2 Spécifications techniques des déchets « DASRI »

Les prestations comprennent la rotation des bennes plein/vide avec la collecte et le transport des déchets stockés en benne « DASRI » des différents bâtiments vers le local central zone logistique en passant systématiquement par le portique de détection de radioactivité selon les fréquences minimum prévues au marché et en respectant la fréquence de passage du prestataire chargé de l'élimination des déchets. Ces procédures en cours de validation seront a communiquées au titulaire avant le début de la prestation.

Contenants de ramassage	Fréquence de passage	Types de déchets	Contenants
Grand Emballage de 750 litres (GE)	3 jours par semaine (lundi, mercredi, vendredi) suivant le calendrier de la prestation fourni et mis à jour annuellement	Tous les déchets de soins souillés et visuellement saturés par du sang ou autre liquide biologique quel que soit le statut du patient. **Cas particulier :** Les changes, protections pour adultes incontinents et protections féminines **uniquement dans le cadre d'un isolement infectieux spécifique (ex : *Clostridium difficile*, Fièvre jaune hémorragique, rage, Typhus….)**	**SAC JAUNE OU FUT**
		Déchets de soins piquants-coupants	**COLLECTEUR D'AIGUILLES**
		Matériel à usage unique rempli de liquides biologiques Objets piquants-coupants volumineux Verres souillés et cassés ATNC (- Déchets de soins souillés de matières organiques de malade suspect de maladie de Creutzfeld-Jacob - Déchets mous - Matériels à usage unique rempli de liquides biologiques)	**CARTON TRIPLE EPAISSEUR OU FÛT**

Les points de collecte sont au nombre de : 15 (cf. annexe 3 Cartographie collecte_CHU_PLAN_DASRI) et le nombre de bennes indicatives par point de collecte est mentionné en annexe 2 Fréquence collecte interne.

- Larrey I
- Maternité
- PTO
- Urgences
- C.R.D.
- 4 Services
- U.S.N. La Colline
- Sainte Marie Nord
- HDN
- Terre-et-Maine
- PBH
- Pharmacie
- Stockage central (PLH)
- Saint Nicolas (Le Clos de l'Abbaye)
- Saint Nicolas (Les provinces)

Le volume estimé est en moyenne de 100 contenants collectés par semaine.

Actuellement, les déchets « DASRI » sont éliminés dans le cadre d'une convention avec le GREDHA, les horaires d'enlèvement sont les suivants :

- Les lundi, mardi, mercredi, vendredi, et samedi : 1 enlèvement
- Le jeudi : 2 enlèvements

La manutention doit être assurée par le prestataire. Celle-ci consiste en la fermeture, le transport et l'étiquetage (étiquettes code barre fournies par le GREDHA) des GE. Toute dégradation des GE sera à la charge du titulaire du marché.
Aucun sous-traitant ne peut être admis.
Des mesures particulières de sécurité sont à respecter par le prestataire.
Ces procédures en cours de validation seront communiquées au titulaire avant le début de la prestation.

3.3 Spécifications techniques des DASRI radioactifs solides

Les prestations comprennent la rotation de le contenant plein/vide avec la collecte et le transport des déchets radioactifs solides du bâtiment Larrey (médecine nucléaire) vers le bâtiment Excelsa selon les fréquences minimum prévues au marché.

Déchets - contenants de ramassage	Fréquence de passage	Types de déchets	Contenants
DECHETS RADIOACTIFS SOLIDES Benne alu petite dimension 100 Litres	3 jours par semaine (lundi, mercredi, vendredi) suivant le calendrier de la prestation fourni et mis à jour annuellement	- Déchets radioactifs solides	BENNE ALU

Les points de collecte sont au nombre de : 2 ((cf. annexe 3 Cartographie collecte _CHU_PLAN_DECHETS RADIOACTIFS SOLIDES) et le nombre de bennes indicatives par point de collecte est mentionné en annexe 2 Fréquence collecte interne.

- Médecine nucléaire
- Excelsa

Le volume estimé est de 100 litres par an.

Le CHU d'ANGERS fournit au service des lots d'étiquettes spécifiques pour identifier ces déchets.
Les demandes de collecte pour ces unités seront ponctuelles.

Ponctuellement, il pourra être ajouté sur demande de l'agent du CHU d'Angers en charge de la prestation objet du marché, le passage sur un ou des points de collecte supplémentaires. L'ajout de ces points de collecte ne modifiera pas le volume horaire globale de la prestation.

3.4 Spécifications techniques des contenants CIVG

Les prestations comprennent la collecte et transport des contenants du service CIVG vers la chambre mortuaire pour élimination.

Contenants de ramassage	Fréquence de passage	Types	Contenants
CONTENANTS CIVG Carton triple épaisseur	1 fois par semaine, le mercredi après-midi		Containers plastique de petite taille dans un carton triple épaisseur 50 litres

Les points de collecte sont au nombre de : 1 (cf. annexe 3 Cartographie collecte _CHU_PLAN_PRODUITS CONCEPTION) et le nombre de passage par point de collecte est mentionné en annexe 2 Fréquence collecte interne.

- CIVG
- Chambre mortuaire

Le prestataire doit effectuer la prestation les jours prévus et respecter les prescriptions de la procédure (partie Atelier fluides). Cette procédure en cours de validation sera communiquée au titulaire avant le début de la prestation.

3.5 Spécifications techniques déchets de plomb et tabliers plombés

Les prestations comprennent la collecte et le transport des déchets de plomb et tabliers plombés de la médecine nucléaire au local zone logistique selon les fréquences minimum prévues au marché.

Contenants de ramassage	Fréquence de passage	Types	Contenants
Boîte	Fréquence : 1 / semaine	Plomb et tablier plombé	boîte

Les points de collecte sont au nombre de : 1 (cf. annexe 3 Cartographie collecte _CHU_PLAN_PLOMB) et le nombre de passage par point de collecte est mentionné en annexe 2 Fréquence collecte interne.

- Médecine nucléaire

3.6 Spécifications techniques déchets de piles

Les prestations comprennent la rotation de la boîte plein/vide avec la collecte et le transport des déchets piles et accumulateurs des différents bâtiments (locaux DASRI) vers le local déchets zone logistique DGP selon les fréquences minimum prévues au marché.

Contenants de ramassage	Fréquence de passage	Types	Contenants
Collecteur dédié	Fréquence : 1 / semaine	Piles usagées	boîte

Les points de collecte sont au nombre de : 13 (cf. annexe 3 Cartographie collecte _CHU_PLAN_PILES ET ACCUMULATEURS) et le nombre de passage par point de collecte est mentionné en annexe 2 Fréquence collecte interne.

- Larrey I
- Maternité
- PTO
- Urgences
- C.R.D.
- 4 Services
- U.S.N. La Colline
- Sainte Marie Nord
- HDN
- Terre-et-Maine
- PBH
- Pharmacie
- Stockage central (PLH)

3.7 Spécifications techniques déchets des DMIA

Les prestations comprennent la collecte et le transport des déchets DMIA des différents bâtiments (locaux DASRI) vers le local déchets zone logistique DGP selon les fréquences minimum prévues au marché.

Contenants de ramassage	Fréquence de passage	Types	Contenants
Boîte aux lettres (sachets)	Fréquence : 1 / semaine	Dispositif Médical Implantable Actif	Boîte aux lettres (sachets)

Les points de collecte sont au nombre de : 14 (cf. annexe 3 Cartographie collecte _CHU_PLAN_D.M.I.A.) et le nombre de passage par point de collecte est mentionné en annexe 2 Fréquence collecte interne.
Les DMIA sont décontaminés et ensachés en vue de l'enlèvement par le prestataire.

- Larrey I
- Maternité
- PTO
- Urgences
- C.R.D.
- 4 Services
- U.S.N. La Colline
- Sainte Marie Nord
- HDN
- Terre-et-Maine
- PBH
- Pharmacie
- Stockage central (PLH)
- Saint Nicolas (Le Clos de l'Abbaye)

Le prestataire doit effectuer la prestation selon la fréquence prévue et respecter les prescriptions de la procédure (partie Service Technique). Cette procédure en cours de validation sera communiquée au titulaire avant le début de la prestation.

4 Caractéristiques particulières

4.1 Contraintes de circulation et de chargement

Le prestataire devra prendre en compte les contraintes :

- De longueur, largeur et hauteur des accès
- Dimensions Hors tout du véhicule : L.8.65 x l.2.90 x h.3.30 m.
- De manutention



Le candidat devra organiser sa collecte, la hauteur des véhicules étant limitée à de nombreux endroits dans l'enceinte de l'établissement.

Le prestataire devra prendre en compte également :

- Les trajets sur le site (circulation interne).
- Les distances éventuelles entre les différents points de stockage des déchets.
- Le respect du code de la route et des règles de circulation interne (vitesse limitée – stationnements réservés – Accès pompiers, ambulances…).
- L'ordre de ramassage aléatoire.
- Le plan de prévention des risques qui sera remis par l'établissement au titulaire du marché avant le début de l'exécution

Le CHU insiste sur les contraintes de circulation et demande expressément aux prestataires de prendre connaissance des contraintes de l'annexe A2a_PLAN_DASRI au CCTP ainsi que l'Annexe au CCAP sur les risques généraux dans les établissements hospitaliers.

4.2 Contraintes d'horaires

Les prestations débuteront à 7H45 afin de limiter le croisement avec les autres flux logistiques.
Elles devront respectées le calendrier de collecte fourni.

4.3 Suivi des prestations par le titulaire

Le service gestionnaire du contrat au CHU est représenté par :

Référent contrat : François Huet
Tél : 06.65.81.13.96
Mail : francois.huet@chu-angers.fr

Référent réglementation Déchets à risque : Romain Haumonté

Lorsque les transports et les opérations d'élimination des déchets le nécessitent, les chauffeurs du prestataire se chargeront du remplissage des Bordereaux de Suivi des Déchets par l'intermédiaire du logiciel TRACKDECHETS.
Pour tous les déchets, un récapitulatif mensuel devra être fourni par mail à francois.huet@chu-angers.fr . Ce récapitulatif indiquera :

- la date de prise en charge des déchets,
- la destination finale des déchets,
- les masses et/ou volume correspondant.
- Nombres de containers collectés par point de collecte et par jour.

4.4 Planning des collectes

Le planning de passages (sur la base d'une prestation réalisée 4 jours par semaine) des années 2027 à 2030 est annexé au présent CCTP.

Les limites des amplitudes horaires sont indiquées à titre d'information notamment celle du samedi. En effet la durée estimée de la prestation de 3H15 devra être réalisée dans l'amplitude indiquée.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	7H45 - 12H00		7H45 - 12H00		7H45 - 12H00	7H45 12H00
Après-midi	14H00 – 15H45		14H00 – 15H45		14H00 – 15H45	

Le planning actuel de ramassage est fourni à titre indicatif. Il pourra être optimisé par le prestataire tant que l'activité du CHU d'Angers n'en est pas pénalisée. Toute modification de celui-ci devra recevoir l'accord formel du responsable du Pôle Ressources Matérielles du CHU d'Angers.

Le volume estimé de déchets pour une activité nécessitant une prestation 4 jours de ramassage est inférieur à 23 tonnes par mois.

Le CHU d'Angers est susceptible de faire intervenir le titulaire de manière exceptionnelle le samedi, à la journée complète.

	Samedi
Matin	7H45 - 12H00
Après-midi	14H00 - 15H45

Les prix applicables à ces prestations sont ceux portés au BPU.

5 Dossier technique

Le cadre de réponse technique constitue la réponse technique du candidat à la prestation objet de l'appel d'offres. Celle-ci peut être complétée par tout document que le candidat jugera utilise de fournir et susceptible de valoriser l'offre.

Les éléments constitutifs du dossier technique ont une valeur contractuelle. L'absence de l'un d'entre eux est de nature à entraîner le rejet de l'offre du candidat pour dossier incomplet.